

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689

21 mars 2013

SOMMAIRE

AAA Penbelsoc S.à r.l.	33027	Distinctive Luxembourg S.à.r.l.	33030
AGC & Partners S.à r.l.	33027	Edicom S.A.	33032
Aiolia Investments	33045	Eindhoven Securities S.A.	33031
Alpha Business Consulting S.A.	33027	E.M.B.I. S.à.r.l.	33027
Azure Finance S.A.	33028	EOI European & Overseas Investment S.à	
Azure Property Holdings S.A.	33030	rl.	33031
Azure Property Investments S.A.	33029	Eurobuild Investment S.A.	33032
B8WB S.à r.l.	33029	Exige S.à r.l.	33032
Bachus Bar S.à r.l.	33041	Explosif s.à r.l.	33032
Balance d'Or S.à r.l.	33027	FAM Holdings S.à.r.l.	33063
Baumann Europe S.A.	33028	Financière Hôtelière Européenne S.A. ...	33032
Baumann Europe S.A.	33026	Flokette Spf S.A.	33033
Berwart S.A.	33026	Flossbach von Storch SICAV	33072
BlackGold-Société Privée d'Investisse-		Generation Asset Management Sicav	33044
ments S.A.	33039	LogiCor Holding II S.à r.l.	33039
BluO I Equity Holding S.à r.l.	33029	LogiCor Holding S.à r.l.	33043
Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à		Logi Holdings S.à r.l.	33045
r.l.	33028	Mindor S.A.	33039
Brignier International S.A.	33026	Pentair Finance S.A.	33062
BRK Berat S.à r.l.	33026	Polonia Property II S.à.r.l.	33047
Broad View S.A.	33026	Pramerica Overseas Funding Limited ...	33065
Bureau 1G Consult S.à r.l.	33028	Proservis S.A.	33058
Café Pins S.à.r.l.	33030	Rotarex S.A.	33035
CARRELAGE WILLY PUTZ, Schieren		Santaco Investment Limited, S.à r.l.	33072
S.A.	33031	Solum Bertrange I Holding S.A.	33059
C.B.R. Finance S.A.	33029	Solum Bertrange I S.A.	33061
Cellia S.A.	33030	Steflot S.à r.l., société de gestion de patri-	
Cinclus Capital Management Coop S.A.		moine familial - SPF	33062
.....	33047	Tamweelview European Holdings S.A. ...	33067
Compagnie Européenne Financière Ome-		Teal 4 S.à r.l.	33062
ga d'Investissement	33029	Tratecon S.à r.l.	33036
Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	33028	Travelport Finance Management LLC ...	33063
Contti S.A.	33031	Triton III (Nimble) S.à r.l.	33060
Craft Air S.A.	33031	Video Concepts Holdings	33035
Crown Holding & Investment Limited ...	33030		

BRK Berat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 152.474.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
PRODESSE sarl
Signature

Référence de publication: 2013022210/12.

(130026964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Brignier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 50, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 65.251.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022209/10.

(130027187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Berwart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 156.381.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022200/10.

(130027323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Baumann Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.710.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022194/10.

(130027184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Broad View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 142.125.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2013022211/12.

(130027240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

ABC S.A., Alpha Business Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 110.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013022139/12.

(130027235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

AAA Penbelsoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 116.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013022144/12.

(130027239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022151/11.

(130027302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Balance d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 24.235.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022192/10.

(130027253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

E.M.B.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 100.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022270/9.

(130027378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Azure Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.195.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022170/11.

(130026755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 32.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013022190/11.

(130026734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Baumann Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.710.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022193/10.

(130026812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Bureau 1G Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 127.681.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022213/10.

(130026946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013022224/12.

(130027238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013022215/10.

(130027140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CEFO-I, Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 109.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022223/10.

(130027162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

B8WB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022214/10.

(130027029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

BluO I Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.864.

Der Jahresabschluss vom 1. Januar 2013 bis 11. Februar 2013 (Clôture de liquidation) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Februar 2013.

Für BluO I Equity Holding S.à r.l. (in Liquidation)

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013022187/13.

(130026935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022178/11.

(130026754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Café Pins S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.087.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022228/10.

(130027249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Azure Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 139.971.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022177/11.

(130026760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Cellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELLIA S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013022233/13.

(130027103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Crown Holding & Investment Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.195.

—
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022242/10.

(130027208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Distinctive Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 152.850.

—
Les Comptes Annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022266/10.

(130027247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Craft Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.626.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022241/11.

(130026722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Contti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022240/11.

(130026854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.322.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013022230/13.

(130027179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Eindhoven Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.326.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022279/9.

(130026711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013022281/10.

(130026695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022277/10.

(130026863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022291/10.

(130027059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022288/10.

(130026945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013022285/11.

(130027372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Exige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5860 Hesperange, 51, rue Camille Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 132.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013022287/13.

(130026705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Flokette Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.520.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FLOKETTE Spf S.A.", immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.520, avec siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 2 avril 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1027 du 18 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trente mille (30.000) actions sur les trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de cinq cent mille euros (500.000.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Ajout à l'article 5 in fine des statuts d'une clause de démembrement;
- 3) Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter une clause in fine de l'article 5 des statuts concernant le démembrement des actions ainsi que le droit de préemption, qui aura la teneur suivante:

« Art. 5. Derniers alinéas. Démembrement des actions

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propiété».

Si les actions sont au porteur: les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propiétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et d'usufruitier.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique et, en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2013. LAC/2013/3264. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017008/116.

(130020640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Video Concepts Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.773.

Il résulte de la résolution écrite de l'associé unique en date du 1^{er} novembre 2012 que Monsieur Vincent R. VOLPE a démissionné de sa position de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Vincent R. VOLPE, Madame Stéphanie LAMBERT, née le 4 juillet 1985 à Harfleur, France, résidant chez Madame Christine VOLPE, Résidence Le Ponant, 98 boulevard Albert 1^{er}, 76600 Le Havre, France, comme gérante de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Stéphanie LAMBERT comme gérante de catégorie A de la Société;
- Christine VOLPE comme gérante de catégorie A de la Société; et
- Patrick MOINET comme gérant de catégorie B de la Société.

Le 12 février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013022055/21.

(130026160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROTAREX S.A.», établie et ayant son siège social à L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 344 du 23 novembre 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 30984.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte rectificatif reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 1059 du 19 octobre 2005.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Gérard LUSATTI, gérant, demeurant professionnellement à L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT (134.720) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SEIZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 16.840.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services pour l'ensemble du groupe Rotarex dans les domaines suivants: management, finance, recherche et développement, commercial, marketing, informatique, production, logistique, ressources humaines, qualité, administration.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et exercer directement ou indirectement une activité commerciale en relation avec son objet.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: LUSATTI, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/01/2013. Relation: EAC/2013/1482. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017254/60.

(130020389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Tratecon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de Schoos.

R.C.S. Luxembourg B 174.816.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de janvier.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur José Manuel PEREIRA FRANCO, chef d'entreprise, né le 1^{er} octobre 1965 à Santa Cruz (Portugal), demeurant à Gaula, Santa Cruz (Madère-Portugal), 13, Estrada do Lombo.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction en bâtiment, de terrassements, de plafonnage, de façades, de transports ainsi que la commercialisation de matériaux et machines du bâtiment.

La Société aura aussi pour objet toute opération pour compte de tiers ou pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement au transport de marchandises, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'expansion ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «TRATECON S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Fischbach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et

sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur José Manuel PEREIRA FRANCO, pré-qualifié,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur José Manuel PEREIRA FRANCO, chef d'entreprise, né le 1^{er} octobre 1965 à Santa Cruz (Portugal), demeurant à Gaula, Santa Cruz (Madère-Portugal), 13, Estrada do Lombo.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7410 Angelsberg, 4A, rue de Schoos.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. PEREIRA FRANCO, DELOSCH

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1355. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013018301/149.

(130020752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

LogiCor Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.783.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, LogiCor Midco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022102/19.

(130026347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**BlackGold-Société Privée d'Investissements S.A., Société Anonyme,
(anc. Mindor S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.568.

—
In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of a «société anonyme» MINDOR S.A., R.C.S. Luxembourg B168.568, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1478 of the 13 of June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at the same address,

and the meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I.- As appears from the attendance list, thirty-one thousand (31.000) shares, with nominal value of one euro (EUR 1.-) actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

The sole shareholder present or represented and the number of shares held by the company are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name and amendment of Article 1 last paragraph of the Articles of Association.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting resolves to change the Company's name from "MINDOR S.A." into "BlackGold-Société Privée d'Investissement" and as consequence the meeting resolves to amend the Article one last paragraph of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 1. Last paragraph.** The Company exists under the name of "BlackGold-Société Privée d'Investissements S.A.".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MINDOR S.A.", R.C.S. Luxembourg B 168.568, ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1478 du 13 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er}, dernier alinéa.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder au changement de la dénomination sociale de la société et de la transformer de «MINDOR S.A.» en «BlackGold-Société Privée d'Investissements S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, dernier alinéa qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dernier alinéa.** La Société existe sous la dénomination de «BlackGold-Société Privée d'Investissements S.A.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4052. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018027/91.

(130021159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Bachus Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 1, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.824.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Cristóvão André DA SILVA CRUZ, salarié, né à São Lourenço do Bairro (Portugal), le 15 juin 1983, demeurant au 51, rue du Faubourg, L-3641 Kayl.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration, ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BACHUS BAR S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Kayl, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Cristóvão André DA SILVA CRUZ, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentais qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

33043

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 1, rue du Faubourg, L-3641 Kayl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérante technique:

Madame Carina Adriana DA SILVA MINEIRO, serveuse, née à Lourical-Pombal (Portugal), le 27 août 1985, demeurant au 2, rue Nic Arend, L-8355 Garnich.

b) Gérant administratif:

Monsieur Cristóvão André DA SILVA CRUZ, salarié, né à São Lourenço do Bairro (Portugal), le 15 juin 1983, demeurant au 51, rue du Faubourg, L-3641 Kayl.

Conformément à l'article dix (10) des présents statuts et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.A. DA SILVA CRUZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1317. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013017618/108.

(130020872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

LogiCor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.120.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Logicor Midco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022103/19.

(130026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Generation Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.763.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GENERATION ASSET MANAGEMENT SICAV, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital (the "Company"), having its registered office at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 161763.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 21 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1537 of 12 July 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 April 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1235 of 18 May 2012.

The meeting was opened at 10.00 a.m. by Ms Nicole Schmidt-Troje, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mr Nils Gertsson, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects as scrutineer Ms Camilla Lindberg, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

A. Since only registered shares have been issued by the Company, the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 3 December 2012 to all shareholders registered in the Company's shareholders register.

B. Pursuant to article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented.

C. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

D. Pursuant to the attendance list, 90.63 % of the issued and outstanding shares are represented.

E. Consequently, the present general meeting of shareholders (the "General Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the following agenda:

1. Dissolution of the Company and beginning of the liquidation procedure of the Company with effect as of 31 December 2012.

2. Appointment of the liquidator and determination of the liquidator's powers.

3. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the General Meeting, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the General Meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings with effect as of 31 December 2012.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the General Meeting decides to appoint SEB Fund Services S.A. with registered office at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44726, acting through its managing director Ms. Ann-Charlotte Lawyer as liquidator (the "Liquidator").

The General Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law without the authorization of the General Meeting in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 10.30 a.m.

Whereof, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above persons appearing, the present deed is worded in English only.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residence, the said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE, C. LINDBERG, N. GERTSSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61275 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017844/77.

(130020782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 22 janvier 2013 sous seing privé, que la totalité des parts sociales de la Société, détenues par l'associé unique Apollo EPF II Partnership, ont été transférées à Logi (Anguilla) Holdings, LLC, une société ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, AI2640, Anguilla, B.W.I. et immatriculée auprès du registre des sociétés de Anguilla sous le numéro 3007549, laquelle détient désormais 12,500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013021816/18.

(130026276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Aiolia Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.241.

—
L'an deux mille douze, le treize décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ANACONDA GROUP LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au 619, New York Avenue, 1970 Claymont, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 4193507,

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes minutes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. ANACONDA GROUP LLC est l'associée unique (l'Associé Unique) de AIOLIA INVESTEMENTS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 75, Parc d'activité, L-8308 Mamer-Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, au capital de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.241, constituée suivant un acte de Maître Anja Holz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg le 3 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689 le 5 juillet 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 (objet social) des Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la vente de participation dans le capital de sociétés et entreprises à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration et la gestion de ces participations. La Société ne pourra contracter de dettes qu'auprès de ses associés et sous la forme de dettes d'associés, de rang inférieur, libellées en euro dont l'échéance est d'au moins trente ans et convertibles en parts sociales de la Société, à la demande de leur détenteur. La Société pourra entreprendre toute opération connexe utile à l'accomplissement des objets ci-dessus.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société affiliée au groupe.»

2. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 4 des Statuts (objet social) qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la vente de participation dans le capital de sociétés et entreprises à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration et la gestion de ces participations. La Société ne pourra contracter de dettes qu'auprès de ses associés et sous la forme de dettes d'associés, de rang inférieur, libellées en euro dont l'échéance est d'au moins trente ans et convertibles en parts sociales de la Société, à la demande de leur détenteur. La Société pourra entreprendre toute opération connexe utile à l'accomplissement des objets ci-dessus.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société affiliée au groupe.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61273. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017578/62.

(130020741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.880,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Eugène McMahon, gérant de la Société à été acceptée avec effet au 19 septembre 2012; et

2. Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres, résidant professionnellement au 1 Knightsbridge Green, 8th Floor, SW1X 7QA Londres a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021932/18.

(130026344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Cinclus Capital Management Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.842.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 17th day of January,

THERE APPEARED:

Cinclus Capital Holding Limited, a private company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 111822,

hereinafter referred to as a "Shareholder",

hereby represented by Mr Trygve Grindheim, in his capacity as sole director of Cinclus Capital Holding Limited.

Background

The appearing Shareholder, represented as above, states as follows the articles of incorporation of a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme - Coop. S.A.), which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Form and Name - Registered office - Purpose - Duration

1. Form and Name.

1.1 There exist among the existing Shareholder and those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme - Coop. S.A.), which will be incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Commercial Companies Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 This company exists under the name of "Cinclus Capital Management Coop. S.A.", (the "Company").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

2.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders (as defined below) adopted in the manner required for amendments of these articles of Incorporation. However, the Board of Directors (as defined hereafter) of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office by adoption of a resolution of the Board of Directors.

2.3 If the Board of Directors considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred

or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Cinclus Capital S.C.S. that shall be organised as a limited liability partnership (société en commandite simple - S.C.S.) and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability.

3.2 The Company may further otherwise assist Cinclus Capital S.C.S. to:

(a) hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio;

(b) guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company;

(c) borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

(a) raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; or

(b) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

4. Duration.

4.1 The Company is established for a limited period of forty five (45) years. This period may be extended by a decision passed by a general meeting of Shareholders to amend these Articles of Incorporation in compliance with article 10.13 of these Articles of Incorporation.

4.2 However, the Company may be dissolved, at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Share capital and Shares

5. Share Capital.

5.1 The share capital is set at one thousand Euros (Euro 1,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one Euro (Euro 1) each (the "Share" and collectively the "Shares"). Each Share shall only be issued fully paid-up.

5.2 One thousand (1,000) Shares have been subscribed by Cinclus Capital Holding Limited.

6. Shares.

6.1 All Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' Register in accordance with the applicable law.

6.2 A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company, or by one or more persons designated therefore by the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder (the "Shareholders' Register"). The Shareholders' Register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the amounts paid by him; along with the date when he became an holder of the shares and his signature. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Board of Directors may permit a notice to this effect to be entered into the Shareholders' Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the Shareholders' Register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Shareholders'

Register by means of a written notice to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.3 The inscription of the Shareholder's name in the Shareholders' Register evidences his right of ownership on such registered shares. Upon request of the Shareholder to the Board of Directors, the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.4 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such Share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Shares may neither be transferred nor pledged or assigned. They may however be redeemed by the Company in accordance with article 8 of these Articles of Incorporation. Moreover, the redemption proceeds thereof may be pledged.

7. Admission and Issue of Shares - Voting Rights.

7.1 Subject to article 7.3 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time.

7.2 Subscription requests shall be addressed to the Board of Directors which may accept or reject them in its absolute discretion.

7.3 Any issue of Shares shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Incorporation.

7.4 Existing Shareholders shall in no circumstances have a preferential subscription right on the Shares to be issued.

7.5 The issue price for new Shares shall be equal to its par value and share premium.

7.6 Shares have one vote each.

8. Resignation, Death and Redemption of Shares.

8.1 The death, incapacity, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency, or any similar event which leads to a vacancy, affecting any Shareholder shall not cause the dissolution of the Company, which shall continue to exist.

8.2 Shareholders cease to be part of the Company through resignation or death. In case of resignation, the Company will redeem the Shares. Redeemed Shares will be automatically cancelled and the capital of the Company will be reduced accordingly.

8.3 A Shareholder may resign from the Company only in the cases and under the conditions set forth by the Board of Directors. The resignation shall be communicated in writing.

8.4 The redemption price per Share shall be equal to its par value and shall be paid within a period determined by the Board of Directors, which shall not exceed ten (10) business days from the determination of the redemption price.

9. Liability of the Shareholders. The Shareholders shall only be liable for payment to the Company of the par value and share premium of each subscribed Share. In particular, Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and/or obligations of the Company or of any other Shareholder.

Chapter III. Meetings of the shareholders of the company

10. Meetings of the Shareholders of the Company.

10.1 The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

10.2 The general meeting of Shareholders shall be convened upon written notice setting forth the agenda by the Board of Directors.

10.3 It shall also be convened upon written notice setting forth the agenda by Shareholders representing at least one third (1/3) of the Shares of the Company.

10.4 Shareholders shall meet pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address indicated in the Shareholders' Register. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called upon written request of the Shareholders representing at least one third (1/3) of the Shares of the Company in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

10.5 The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, on or about the 15 of April of each year at 15:00. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if the Board of Directors, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

10.6 If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.7 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as indicated in the respective notices of meeting.

10.8 The notice of meeting may be published as provided by law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

10.9 If no publication is made, notices to Shareholders shall be mailed by registered mail, facsimile or e-mail.

10.10 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may be validly held also without a previous notice of meeting.

10.11 The matters discussed at any meeting of Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda and to those ancillary or instrumental to such matters.

10.12 Each Shareholder may intervene in any meeting of Shareholders appointing by written proxy a procurator, who may not be a Shareholder of the Company.

10.13 Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these Articles of Incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares issued by the Company at the first call and, if not

achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the Shares of the Company validly cast by the shareholders present or represented at the meeting.

10.14 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented and voting at such meeting.

Chapter IV. Management - Delegation

11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) members, being one (1) class A director (the "Class A Director") and two (2) class B directors (the "Class B Directors"), which may not necessarily be Shareholders of the Company (the "Director" and collectively the "Directors").

11.2 The Directors shall be elected by the general meeting of Shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office.

11.3 One or several Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Shares of the Company is/are entitled to propose, alone or jointly, to the general meeting of Shareholders a list containing the names of candidates for the position of Class A Director(s) and of Class B Director(s) of the Company. The candidates of the lists having received the highest number of votes will be elected.

11.4 The Board of Directors can deliberate or act validly only if a minimum of two (2) Directors are present or represented, of which at least one (1) Class A Director is present or represented. Any decision of the Board of Directors shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented. If the quorum is not met, another meeting shall be convened.

11.5 Vis-à-vis third parties, the Company (as well as Cinclus Capital S.C.S. which is managed by the Company acting as its general partner) is validly bound by the joint signatures of two (2) Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

However, the unanimous consent of all of the two (2) Class B Directors and one (1) Class A Director is required in order to take the following decisions:

(a) taking one or several decisions in compliance with the purpose of the Company as stated in article 3 of these Articles of Incorporation that would result in a commitment of the Company above ten thousand (10,000) Euros over a period of thirty (30) consecutive days;

(b) opening or closing of any bank account with regard to the Company.

11.6 Meetings of the Board of Directors shall occur at least on a quarterly basis, with at least two (2) Board of Directors meetings being held in Luxembourg during the financial year. These meetings shall record in writing the decisions that have been taken by its members.

11.7 Each Director should report on the tasks which have been delegated to him/her during the meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors should be based, as the case may be, on any report. If and when necessary, each Director should be empowered by the board to act solely.

11.8 Directors shall remain in office for a term which shall not exceed six (6) years and until their successors are appointed. However, a Director may be freely dismissed without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders. Any Director may also be re-elected for successive terms.

11.9 In the event of a vacancy caused by the death, retirement, dismissal or otherwise of a Director, the remaining Directors may meet and may elect, by a majority vote, a new Director appointed temporarily to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders that the remaining Director(s) or Shareholder(s) (pursuant to clause 10.3 of these Articles of Incorporation) shall call without delay.

11.10 All bank statements of any bank account of the Company and of Cinclus Capital S.C.S. shall be sent to all of the Directors without undue delay.

12. Operation and Meetings.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman among its members and may appoint one or more vice-chairmen among them. The Board of Directors may also appoint a secretary, who may not be a Director and who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors shall meet when convened by its chairman or upon request of at least two (2) Directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

12.3 The chairman shall chair all the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his/her absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another Director, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman of the meeting by vote of the majority present at any such meeting.

12.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be sent by registered mail, facsimile or e-mail to all Directors at least forty-eight (48) hours before the time set for the meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of, and reasons for, this urgency shall be stated in the convening notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telefax or telex of each Director. A special notice shall not

be required for a meeting of the Board of Directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

12.5 Any Director may be represented at each meeting by another Director acting as a proxy appointed in writing or by cable, telegram, telefax or telex. Any Director may represent several Directors.

12.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear and talk to each other, and participating in a meeting by such means shall be equivalent to the participation in person at such meeting.

12.7 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Directors may also be passed on the basis of a single written document or a series of written documents having the same content, containing the resolutions and signed by each Director with the wording "seen and approved" or "seen and not approved".

13. Minutes.

13.1 The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman and one (1) Class A Director or, in the absence of the chairman, by the chairman pro tempore who chaired over such meeting and one (1) Class A Director.

13.2 Copies of or extracts of the minutes, which may be used for legal or other purposes, shall be signed by the chairman or secretary or by at least two (2) Directors.

14. Powers of the Board of Directors.

14.1 The Board of Directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objectives of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are granted to the Board of Directors.

14.2 The Board of Directors shall determine and conduct the management of the business of the Company in compliance with applicable laws and regulations.

15. Delegation of Power. The Board of Directors may delegate, under its overall responsibility and control, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in order to pursue the corporate policy and purpose to Directors or officers of the Company or to one or several individual or legal entities, which may not be members of the Board of Directors. Such delegated persons shall have the powers determined by the Board of Directors and may be authorized to sub-delegate their powers. An updated list showing all people who have been delegated such powers pursuant to this article 15 of the Articles of Incorporation shall be kept at the registered office of the Company. After any update, a copy of such updated list shall be sent to each Director.

Chapter V. Supervision - Financial year - Allocation of profits

16. Independent Auditor(s).

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors.

16.2 The general meeting of Shareholders shall determine the number of independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and the term of their office which shall be of one (1) year renewable except and subject to the provisions of article 17.2 of these Articles of Incorporation. A former or current independent auditor may be reappointed by the general meeting of Shareholders.

16.3 In case of a reduction of the number of independent auditors, by death or for any other reason, of more than a half, the Board of Directors shall convene the general meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

17.2 By derogation to the preceding article 17.1 of these Articles of Incorporation, the first financial year shall begin on the date of signature of these Articles of Incorporation and shall end on December 31, 2013.

18. Allocation of Profits.

18.1 From the Company's annual net profits, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

18.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

18.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced accordingly in order to not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

18.4 Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Commercial Companies Law and these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution and Liquidation

19. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be individual or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders resolving on such liquidation. Such general meeting of Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VII. Governing law - Language

20. Governing Law. All matters not expressly governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the laws of Luxembourg, and in particular the 1915 Commercial Companies Law.

21. Language.

21.1 The appearing part(y/ies) who understand(s) and speak(s) English, state(s) herewith that the present Articles of Incorporation have been drafted in English followed by a French translation.

21.2 In case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The part(y/ies) ha(s/ve) executed these Articles of Incorporation on the date shown at its head.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed Shares of the Company	Value
Cinclus Capital Holding Limited	1,000 Shares	EUR 1,000

Upon incorporation, all the Shares were fully paid-up.

General meeting of shareholders

The incorporating Shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves duly convened, have immediately held a general meeting and have adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as Directors of the Company for a period of six (6) years:

- *Class A Director:*

* Trygve Grindheim, born in Kristiansand, Norway, the 8th January 1968 residing at Grand Chardonnet 10, rue de Ransou 187, 1936 Verbier, Switzerland;

- *Class B Directors:*

* Charlotte Lahaije-Hultman, born in Barnarp, Sweden, the 24th March 1975, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Sami Nummela, born in Turku, Finland, the 3rd October 1971, with professional address at 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Deloitte Luxembourg, with registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise) of the Company for a period of 1 (one) financial year except for the first financial year for which it will remain in office until the close of the annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2013.

Executed in one (1) originals in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this Articles of Incorporation.

Cinclus Capital Holding Limited

Trygve Grindheim

Director of Cinclus Capital Holding Limited

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 17 janvier,

A COMPARU:

Cinclus Capital Holding Limited, une société privée constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JÉ2 3RA, enregistrée auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies) à Jersey sous le numéro 111822,

ci-après qualifiée d'“Actionnaire”,

représentée aux présentes par M. Trygve Grindheim, en sa qualité d'administrateur unique de Cinclus Capital Holding Limited.

Contexte

L'Actionnaire comparant, agissant ès qualités, arrête comme suit les statuts d'une société coopérative organisée comme une société anonyme - Coop. S.A., qu'il déclare constituer et dont les statuts sont les suivants:

STATUTS

Chapitre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé, au niveau de l'Actionnaire existant et de ceux qui peuvent devenir propriétaires d'actions dans le futur, une société coopérative organisée comme une société anonyme - Coop. S.A., qui sera constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée en temps opportun (la “Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales”) et par les présents statuts (les “Statuts”).

1.2 La Société existe sous la dénomination de “Cinclus Capital Management Coop. S.A.” (la “Société”).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Des filiales, succursales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des présents Statuts. Toutefois, le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la ville de son siège social par l'adoption d'une résolution du Conseil d'Administration.

2.3 Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention d'une participation dans Cinclus Capital S.C.S., qui sera organisée en société en commandite simple - S.C.S. et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que l'exercice des fonctions de gérant commandité et gérant statutaire de Cinclus Capital S.C.S., ayant une responsabilité illimitée.

3.2 La Société peut en outre autrement assister Cinclus Capital S.C.S. aux fins suivantes:

(a) détention des intérêts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères et toute autre forme d'investissement, telle que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière tel que le transfert par vente, échange ou autre titre financier de tout genre ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

(b) garantie, octroi de prêts, octroi de sûretés en faveur ou en assistance à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute entité faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

(c) emprunt de tout genre ou forme et émission d'obligations et de billets.

3.3 La Société pourra réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

(a) lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes valeurs mobilières ou titres de créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature; ou

(b) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée limitée de quarante cinq ans (45) ans. Cette période peut être prolongée par une décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires afin de modifier ces Statuts en accord avec l'article 10.13 de ces Statuts.

4.2 Cependant, la Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions requises pour des modifications des présents Statuts.

Chapitre II. Capital social et Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000) et représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) (l'"Action" et collectivement, les "Actions"). Chaque Action ne peut être émise que si elle est entièrement libérée.

5.2 Mille (1.000) Actions ont été souscrites par Cinclus Capital Holding Limited.

6. Actions.

6.1 Toutes les Actions sont émises sous forme nominative uniquement, au nom d'une personne spécifique, et portées au Registre des Actionnaires conformément aux dispositions légales applicables.

6.2 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et pourra y être consulté par tout Actionnaire (le "Registre des Actionnaires"). Le Registre des Actionnaires doit contenir le nom de chaque propriétaire actions enregistrée, sa résidence ou domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre des Actions enregistrées détenues par lui, les montants payés par lui, ainsi que la date à laquelle il est devenu un détenteur des actions et sa signature. Dans le cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Conseil d'Administration peut permettre qu'une notification à cet effet soit portée au Registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera estimée être au siège social de la Société, ou à une autre adresse qui sera insérée dans le Registre des Actionnaires par la Société en temps opportun, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par ledit Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'enregistrée dans le Registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite à la Société à son siège social, ou à tout autre adresse telle qu'établie par la Société en temps opportun.

6.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions enregistrées. Sur demande de l'Actionnaire au Conseil d'Administration, l'Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de cette/ces Action(s) est divisé, fragmenté ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la/aux Action(s). La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou entre créanciers gagistes et débiteurs gagistes.

6.5 Les Actions ne peuvent être ni transférées, ni mises en gage, ni cédées. Elles peuvent toutefois être rachetées par la Société selon les dispositions prévues à l'article 8 des présents Statuts. Par ailleurs, le produit d'un tel rachat par la Société pourra être mis en gage.

7. Admission et Émission des Actions - Droits De vote.

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 des présents Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions intégralement libérées.

7.2 Les demandes de souscription seront adressées au Conseil d'Administration qui pourra accepter ou rejeter ces demandes, à son entière discrétion.

7.3 Toute émission d'Actions fera l'objet d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

7.4 Les Actionnaires existants n'auront en aucun cas un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

7.5 Le prix d'émission pour de nouvelles Actions doit être équivalent à sa valeur nominale et prime d'émission.

7.6 Chaque Action donne droit à une voix.

8. Retrait, Décès et Rachat des Actions.

8.1 Le décès, l'incapacité, la suspension de droit civiques, la faillite, l'insolvabilité ou tout événement similaire qui entraîne une vacance, affectant tout Actionnaire ne peut causer la dissolution de la Société, qui continuera d'exister.

8.2 Les Actionnaires cessent de faire partie de la Société en raison de leur retrait, ou décès. En cas de retrait, la Société procédera au rachat de leurs Actions. Les Actions rachetées seront automatiquement annulées et le capital de la Société sera réduit en conséquence.

8.3 Un Actionnaire ne peut se retirer de la Société que dans les situations et dans les conditions établies par le Conseil d'Administration. Le retrait de l'Actionnaire concerné est à communiquer par écrit.

8.4 Le prix de rachat par Action correspondra à sa valeur nominale et sera payé au courant d'une période déterminée par le Conseil d'Administration, laquelle n'excédera pas dix (10) jours ouvrables à compter de la date de détermination du prix de rachat.

9. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires ne sont responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque Action souscrite. En particulier, la responsabilité des Actionnaires ne porte pas sur les créances, engagements et/ou obligations de la Société ou de tout autre Actionnaire.

Chapitre III. Assemblées générales des actionnaires de la société

10. Assemblées générales des Actionnaires de la Société.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Ses résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

10.2 L'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée sur notification écrite précisant l'ordre du jour dans l'agenda du Conseil d'Administration.

10.3 Elle peut également être convoquée sur demande écrite précisant l'ordre du jour par les Actionnaires représentant au moins un tiers (1/3) des Actions de la Société.

10.4 Les Actionnaires doivent se rencontrer d'après une notification précisant l'ordre du jour de l'agenda, envoyée au moins huit (8) jours précédant la réunion à chaque Actionnaire inscrit au registre à l'adresse de l'Actionnaire indiquée sur le Registre des Actionnaires. L'agenda doit être préparé par le Conseil d'Administration excepté dans le cas où la réunion est convoquée sur demande écrite des Actionnaires représentant au moins un tiers (1/3) des Actions de la Société dans un tel cas le Conseil d'Administration doit préparer un agenda supplémentaire.

10.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au lieu spécifié dans l'avis de convocation, le ou autour du 15 avril de chaque année, à 15 heures. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration, agissant avec ses pouvoirs souverains, décide que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.6 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.7 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir au lieu et date spécifiées dans l'avis de convocation concerné.

10.8 Les convocations peuvent être publiées, conformément à la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

10.9 Si aucune publication n'est faite, les convocations des Actionnaires seront envoyées par voie recommandée, par courrier, fac-similé ou courrier électronique.

10.10 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut valablement avoir lieu sans convocation préalable.

10.11 Les affaires traitées lors de toute assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires connexes à ces points ou pertinentes au titre de ces points.

10.12 Chaque Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en conférant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas à avoir qualité d'Actionnaire.

10.13 Toute résolution d'une assemblée générale visant à modifier les présents Statuts doit, pour être approuvée, (i) réunir un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) des Actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum au second appel, et (ii) être approuvée à la majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actions de la Société valablement émises par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

10.14 Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée.

Chapitre. IV Gestion - Délégation

11. Gestion.

11.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") se composant de trois (3) membres, dont un (1) administrateur de classe A (l' "Administrateur de Classe A") et deux (2) administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B"), qui n'ont pas nécessairement à avoir qualité d'Actionnaires de la Société (l' "Administrateur" et collectivement, les "Administrateurs").

11.2 Les Administrateurs sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

11.3 Un ou plusieurs Actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Actions de la Société est / sont autorisés à proposer, seul ou conjointement, à l'assemblée générale des Actionnaires une liste contenant les noms des candidats pour la position d'Administrateur(s) de Classe A et d'Administrateur(s) de Classe B de la Société. Les candidats des listes ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé seront élus.

11.4 Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si un minimum de deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés, parmi lesquels au moins un Administrateur de Classe A est présent ou représenté.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité de voix des Administrateurs présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint une autre réunion doit être convoquée.

11.5 Vis-à-vis des tiers, la Société (aussi bien que Cinclus Capital S.C.S. qui est gérée par la Société agissant en tant que son gérant commandité) est valablement lié par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature unique d'un/d'agent(s) de la Société ou de tout autre(s) personne(s) à laquelle autorité lui a été déléguée par le Conseil d'Administration. Cependant, le consentement unanime des deux (2) Administrateurs de classe B et d'un (1) Administrateur de Classe A est requis dans le but de prendre les décisions suivantes:

a. prendre une ou plusieurs décisions en accord avec l'objet de la Société tel que spécifié à l'article 3 des présents Statuts qui résulterait d'un engagement de la Société au dessus de dix mille (10.000) Euros sur une période de trente (30) jours consécutifs;

b. ouverture ou fermeture d'un compte en banque concernant la Société.

11.6 Les réunions du Conseil d'Administration auront lieu au moins chaque trimestre, et au moins deux (2) réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg au cours de l'exercice social. A l'occasion de ces réunions, les décisions prises par les membres du Conseil d'Administration seront consignées par écrit.

11.7 Chaque Administrateur devra établir un compte-rendu des tâches qui lui ont été déléguées à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration devraient, le cas échéant, être basées sur un rapport. Si et lorsque cela est nécessaire, chaque Administrateur est habilité par le conseil à agir seul.

11.8 La durée du mandat d'un Administrateur est de six (6) années maximum et un Administrateur reste en fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Toutefois, tout Administrateur peut être librement révoqué sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout Administrateur peut par ailleurs être réélu pour des mandats successifs.

11.9 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de licenciement ou pour toute autre cause, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un nouvel Administrateur pour pourvoir temporairement au remplacement du poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires que l'/les Administrateur(s) restants ou Mes Actionnaire(s) (conformément à l'article 10.3 de ces Statuts) convoqueront sans délai.

11.10 Toutes les déclarations bancaires de la Société et de Cinclus Capital S.C.S. doivent être envoyés à tous les Administrateurs sans délai excessif.

12. Fonctionnement et Réunions.

12.1 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas à avoir qualité d'Administrateur, et qui doit dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou à la demande d'au moins deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.3 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration ainsi que les assemblées générales des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre Administrateur et, pour les assemblées générales des Actionnaires, toute autre personne, pour assumer temporairement la présidence de ces assemblées et réunions.

12.4 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera transmis à tous les Administrateurs par voie recommandée, par courrier, fac-similé ou courrier électronique, au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.5 Tout Administrateur pourra se faire représenter à chaque réunion du Conseil d'Administration, en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télex un autre Administrateur agissant en qualité de mandataire. Tout Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

12.6 Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléconférence, ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de parler les unes les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens équivaut à une participation en personne.

12.7 Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise sur la base d'un seul document écrit ou d'une série de documents écrits ayant chacun le même contenu reprenant les résolutions et portant la signature de chaque Administrateur, avec la mention "lu et approuvé" ou, le cas échéant, "lu et non approuvé".

13. Procès-verbaux.

13.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président et par un (1) Administrateur de Classe A ou, en l'absence du président, par la personne qui aura assumé la présidence en son absence et par un (1) Administrateur de Classe A.

13.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par le secrétaire ou par au moins deux (2) administrateurs.

14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et de prendre toute mesure de disposition et d'administration conformément avec les objectifs de la Société. Tous les pouvoirs non expressément conférés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration déterminera et mènera la gestion des affaires de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires courantes de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société), et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la Société, aux Administrateurs et fondés de pouvoir de la Société ou à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles n'ont, pas à avoir qualité de membre du Conseil d'Administration. Ces délégués ont les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et peuvent être autorisés à sous-déléguer leurs pouvoirs. Une liste mise à jour montrant les personnes auxquels ont été délégués de tels pouvoirs d'après l'article 15 des Statuts doit être gardée au siège social de la Société. Après une mise à jour, une copie de la liste mise à jour doit être envoyée à chaque Administrateur.

Chapitre V. Supervision - Exercice social - Allocation des profits

16. Réviseur(s) d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

16.2. L'assemblée générale des Actionnaires, détermine le nombre de réviseurs d'entreprises, les nomme et fixe leur rémunération et la durée de leur(s) mandat(s) qui est d'une (1) année renouvelable excepté et sous réserve de la disposition de l'article 17.2 de ces Statuts. Un réviseur d'entreprises ayant exercé ou exerçant ses fonctions de réviseur d'entreprises peut être réélu pour un nouveau mandat par l'assemblée générale des Actionnaires.

16.3. Dans l'hypothèse où le nombre de réviseurs d'entreprises serait réduit de plus de moitié pour cause de décès ou toute autre raison, le Conseil d'Administration doit convoquer l'assemblée générale des Actionnaires sans délai afin de pourvoir à cette/ces vacance(s).

17. Exercice social.

17.1. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

17.2. Par dérogation à l'article 17.1 (ci-dessus) des présents Statuts, le premier exercice de la Société prendra cours à compter de la date de signature des présents Statuts et prendra fin le 31 décembre 2013.

18. Allocation des profits.

18.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

18.2. Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire effectuant l'apport accepte cette affectation.

18.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en conséquence afin de ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social émis.

18.4. Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires déterminera l'usage du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément aux dispositions prévues par la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et par les présents Statuts.

Chapitre VI. Dissolution et Liquidation

19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui décide de la liquidation et qui fixera également les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateur(s).

Chapitre VII. Loi applicable - Langue

20. Droit Applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Luxembourg, et en particulier à la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales.

21. Langue.

21.1 La partie comparante, qui comprend et parle l'anglais, atteste par la présente que les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française.

21.2 En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Les parties ont signé les présents Statuts, date qu'en tête des présentes.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'Actions souscrites de la Société	Valeur
Cinclus Capital Holding Limited	1.000 Actions	EUR 1.000
Lors de la constitution, toutes les Actions étaient entièrement libérées.		

Assemblée générale des actionnaires

Les Actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont aussitôt procédé à la tenue d'une assemblée générale et ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société pour un mandat de six (6) ans:

Administrateur de Classe A:

- Monsieur Trygve Grindheim, né à Kristiansand, Norvège, le 8 janvier 1968, demeurant au Grand Chardonet 10, rue de Ransou 187, 1936 Verbier, Suisse;

Administrateurs de Classe B:

- Charlotte Lahaije-Hultman, née à Barnap en Suède le 24 mars 1975, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Sami Nummela, né à Turku en Finlande le 3 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Deloitte Luxembourg, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises de la Société.

Le réviseur d'entreprises de la Société est nommé pour une durée de un (1) an, excepté pour le premier exercice pour lequel il restera en fonctions jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Signé en un (1) exemplaire original à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Cinclus Capital Holding Limited

Trygve Grindheim

Administrateur de Cinclus Capital Holding Limited

Référence de publication: 2013017664/624.

(130021364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Proservis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2333 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Pier.

R.C.S. Luxembourg B 96.032.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2013

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société du 21, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg au 6, rue J.P. Pier, L-2333 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Elena Caspar, licenciée en sciences économiques, née le 14 juin 1971 à Soci (Russie) demeurant à L-2356 Luxembourg, 22 rue de Pulvermühle

- Monsieur Gaston Braun, né le 06 janvier 1956 à Luxembourg demeurant à L-9660 Insenborn, Maison 74

Leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle 2018

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué:

- Madame Elena Caspar, licenciée en sciences économiques, née le 14 juin 1971 à Soci (Russie) demeurant à L-2356 Luxembourg, 22 rue de Pulvermühle

Son mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle 2018

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

- Madame Josée Barthels, née le 01 mai 1959 à Luxembourg demeurant à L-9660 Insenborn, Maison 74

Son mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle 2018

Le présent dépôt remplace le dépôt initial au RCS inscrit sous le numéro L130025335

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013021953/29.

(130026584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.755.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUM BERTRANGE I HOLDING S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.755 (NIN 2006 2230 887),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2435 du 29 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1439 du 12 juillet 2007;

- suivant acte reçu par ledit notaire Blanche MOUTRIER en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 10 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 225 du 26 janvier 2012,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

2.- Modification du paragraphe 2.1. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Munsbach à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 2.1. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 janvier 2013. Relation: ECH/2013/166. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017305/61.

(130020159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

—
EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2012, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,17, avec siège social au 26 – 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a cédé 625.000 parts sociales de catégorie B de la Société à Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 agissant à travers son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339.

A la suite de cette opération, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l. détient 625.000 des parts sociales de catégorie A de la Société.
- Triton Fund III F&F L.P. détient 625.000 des parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013022032/22.

(130026211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Solum Bertrange I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.074.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Solum Bertrange I S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.074 (NIN 2007 2204 485),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 862 du 11 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joëlle BADEN en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2041 du 20 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 10 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 du 16 janvier 2012;

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Munsbach à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 janvier 2013. Relation: ECH/2013/154. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017278/55.

(130020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Teal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 66.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.058.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 9 février 2012, que la dénomination de l'associé de la Société unique, a changé en Teal Corby S.à r.l.

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Teal Corby S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022119/21.

(130026275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 1.290.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013021994/13.

(130026259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Pentair Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.305.

—
En date du 8 février 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Julien Lugon-Moulin, ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, comme administrateur de la Société, avec effet au 8 février 2013 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés en 2012.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Julien Lugon-Moulin
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCÈRE

Pentair Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013021926/21.

(130025976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Travelport Finance Management LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.029.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 13 décembre 2012, que Travelport LLC a transféré la totalité des 20.000 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Travelport Investor LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique et du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5249424 et ayant son administration centrale et centre d'intérêts principaux à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Travelport Investor LLC 20.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Travelport Finance Management LLC

Signature

Référence de publication: 2013022028/21.

(130025980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

FAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.763.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B61785, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of FAM Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135763, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- No 488 of February 26, 2008;

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) parts with a par value of EUR 25.- (twenty five euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company,

in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Parlay Finance Company S.A., une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B61785, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination FAM Holdings S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135763, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 12 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 488 du 26 février 2008;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013017818/89.

(130020933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pramerica Overseas Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.817.

In the year two thousand and twelve, on the twelveth day of November.

Before, Maître Roger Arrensдорff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares with registered office at 18, Chater Road, building Alexandra House, level Suite 3107, St Floor, Hong Kong, China, registered with the Companies Register of Hong Kong under number 55462,

hereby represented by Chloe DELLANDREA, lawyer, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- The entire issued and outstanding share capital of PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal establishment at L-1840 Luxembourg, 15, Boulevard Joseph II, having a share capital of sixty-three million six hundred thousand nine hundred fifty US dollars (USD 63,600,950), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.817 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 466 of 23 March 2002 (the «Company»), is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

- The articles of association of the Company have been amended several times and the last time by a deed dated 15 June 2011 of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1899 of 19 August 2011.

- the Company's share capital is presently set at sixty-three million six hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,600,950) divided into one million two hundred seventy-two thousand nineteen (1,272,019) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-three million five hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,500,950) in order to reduce it from its current amount of sixty-three million six hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,600,950) divided into one million two hundred seventy-two thousand nineteen (1,272,019) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each, to an amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) divided into two thousand (2,000) shares, by the cancellation of one million two hundred seventy thousand nineteen (1,270,019) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each;

2. To amend the article 2 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolution; and

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-three million five hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,500,950) in order to reduce it from its current amount of sixty-three million six hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,600,950) divided into one million two hundred seventy-two thousand nineteen (1,272,019) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each, to an amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each, by the cancellation of one million two hundred seventy thousand and nineteen (1,270,019) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50).

As a consequence of the above capital reduction, the amount of sixty-three million five hundred thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 63,500,950) will be paid to the sole shareholder.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolved to amend the article 2 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

2. «The authorised share capital of the Company is one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) divided into two thousand (2,000) ordinary shares of fifty US Dollars (USD 50) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately Sixt thousand four hundred twenty euro (EUR 6.420,-).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the decrease of the capital of USD 63,500,950.-(sixty-three million five hundred thousand nine hundred fifty US Dollars) is evaluated at EUR 49,948,503.21 (forty-nine million nine hundred forty-eight thousand five hundred three euros and twenty-one cents).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED, une société privée à responsabilité limitée ayant son siège social au 18, Chater Road, immeuble Alexandra House, niveau Suite 3107, St Floor, Hong Kong, Chine, immatriculée auprès du Companies Register of Hong Kong sous le numéro 55462,

ici représentée par Mlle Chloé Dellandrea, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- L'intégralité du capital social émis et en circulation de PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son principal établissement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ayant un capital social de soixante-trois millions six cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.600.950), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.817 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 446 du 23 mars 2002 (la «Société»), est représenté ainsi l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'associé a été dûment informé.

- Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte en date du 15 juin 2011 de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1899 du 19 août 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-trois millions six cent mille neuf cent cinquante (USD 63.600.950) divisé en un million deux cent soixante-douze mille dix-neuf (1.272.019) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

La partie comparante, agissant à travers son mandataire, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions cinq cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.500.950) de manière à le réduire de son montant actuel de soixante-trois millions six cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.600.950) divisé en un million deux cent soixante-douze mille dix-neuf (1.272.019) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, à un montant de cent mille US dollars (USD 100.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales, par l'annulation d'un million deux cent soixante-dix mille dix-neuf (1.270.019) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune;

2. Modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus; et

3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions cinq cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.500.950) de manière à le réduire de son montant actuel de soixante-trois millions six cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.600.950) divisé en un million deux cent soixante-douze mille dix-neuf (1.272.019) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, à un montant de cent mille US dollars (USD 100.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune, par l'annulation d'un million deux cent soixante-dix mille dix-neuf (1.270.019) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

En conséquence de la réduction du capital ci-dessus, le montant de soixante-trois millions cinq cent mille neuf cent cinquante US dollars (USD 63.500.950) sera payé à l'associé unique de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

2. «Le capital social autorisé de la société est fixé à cent mille US Dollars (USD 100.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales ordinaires d'une valeur de cinquante US Dollars (USD 50) des Etats-Unis d'Amérique chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six mille quatre cent vingt (EUR 6.420,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant du capital de USD 63.500.950,- (soixante-trois millions cinq cent mille neuf cent cinquante dollars américains) est évalué à la somme de EUR 49.948.503,21 (quarante-neuf millions neuf cent quarante-huit mille cinq cent trois euros et vingt-et-un cents).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013018115/140.

(130020760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,

before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview were for the last time amended by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated 18 December 2012, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open with Mr François-Xavier LANES, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, in the chair, who appointed as secretary Mrs Irena COLAMONICO, private employee with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred forty-six million nine hundred sixty-three thousand Euros (EUR 246,963,000.-) through the issuance of two million four hundred sixty-nine thousand six hundred thirty (2,469,630.-) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise the share capital from its current amount of three hundred eight million fifty-three thousand four hundred Euros (EUR 308,053,400.-) to five hundred fifty-five million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 555,016,400.-).

2 To issue two million four hundred sixty-nine thousand six hundred thirty (2,469,630.-) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above capital increase.

5 To increase the authorised share capital to the amount of one billion Euros (EUR 1,000,000,000.-).

6 To amended article 3.1 paragraph 6 and subsequent of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the new authorised share capital.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of two hundred forty-six million nine hundred sixty-three thousand Euros (EUR 246,963,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred eight million fifty-three thousand four hundred Euros (EUR 308,053,400.-) to five hundred fifty-five million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 555,016,400.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two million four hundred sixty-nine thousand six hundred thirty (2,469,630.-) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Mr. François-Xavier LANES, prenamed, by virtue of a proxy given on 17th January 2013, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for two million four hundred sixty-nine thousand six hundred thirty (2,469,630) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to fully pay in cash for these shares for the amount of two hundred forty-six million nine hundred sixty-three thousand Euros (EUR 246,963,000.-).

The amount of two hundred forty-six million nine hundred sixty-three thousand Euros (EUR 246,963,000.-), equivalent of two hundred five million one hundred eighty seven thousand Great Britain Pounds (GBP 205,187,000.-) pursuant to the exchange rate of the Central European Bank as of 15th January 2013, according to which one GBP corresponds to 1.2036 Euro, was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that the other shareholder has waived to use the preferential subscription rights to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription, payment and allotment of the new shares by the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the actual authorised share capital from its actual amount of fifteen million Euro (EUR 15.000.000,-) to one billion Euros (EUR 1,000,000,000,-) without the authority for the board to limit or even cancel the preferential subscription rights of the former shareholders.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Such article will henceforth read as follows:

" Art. 3.1. Subscribed capital, authorised capital. Tamweelview's subscribed capital is set at five hundred fifty-five million sixteen thousand four hundred Euros (EUR 555,016,400), divided into five million five hundred fifty thousand one hundred sixty-four (5,550,164) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid in.

Besides the Common Shares, ten additional classes of preferred shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each may be created which shall be distinguished with reference to a letter of the alphabet ("Class A to Class J Preferred Shares" or, the "Preferred Shares"). The Preferred Shares may be issued to one or more subscribers who, in exchange of the subscription to and payment of those Preferred Shares, contribute to the Company by way of capital contribution (as defined in item 3.3. hereafter) either, in kind, i.e. by contributing a specific investment or, in cash, i.e. by contributing funds specially assigned to buy or otherwise acquire a specific investment.

The "Common Shares" and the "Preferred Shares" are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares". The holders of Common Shares and the holders of Preferred Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

Each Share shall, at its issue be designated as belonging to either the class of Common Shares or to one of the classes of Preferred Shares. All classes of Shares, including Class Z Common Shares and the Preferred Shares, are referred hereafter individually as "Class of Shares" and together as the "Classes of Shares".

The classes of Preferred Shares are individually referred to as a "Class of Preferred Shares" and together as the "Classes of Preferred Shares".

In addition to the subscribed capital, there exists an authorised capital which is set at one billion euro (1,000,000,000.- EUR) divided into ten million (10, 000,000) Shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each. Any Shares issued within the limits of the authorised corporate capital may be issued as Common or Preferred Shares.

The directors of the Company are authorised, for a five year period starting January 18th, 2013, to render effective such increase of the subscribed capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the directors shall decide to issue Shares, with or without premium, as Common or Preferred Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such Shares.

The directors are authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or they may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid Shares to Shareholders as dividends.

Each time the directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 3.1. of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action; the directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The rights and obligations of the Classes of Shares are the following:"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de janvier,

par-devant Nous Maître Martine SCHAEFEFR, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 («Tamweelview»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Dieckkirch en date du 18 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, qui a désigné comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de Tamweelview à concurrence de deux cent quarante-six millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 246.963.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille quatre cents euros (EUR 555.016.400,-).

2 Émission de deux millions quatre cent soixante-neuf mille six cent trente (2.469.630) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Augmentation du capital autorisé pour le porter à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-).

6 Modification de l'article 3.1 alinéa 6 et suivants des statuts de Tamweelview, afin de refléter le nouveau capital autorisé.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de deux cent quarante-six millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 246.963.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille quatre cents euros (EUR 555.016.400,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux millions quatre cent soixante-neuf mille six cent trente (2.469.630) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une société régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Monsieur François-Xavier LANES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2013, qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux millions quatre cent soixante-neuf mille six cent trente (2.469.630) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces à concurrence de deux cent quarante-six millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 246.963.000,-).

Le montant de deux cent quarante-six millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 246.963.000,-), équivalent de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-sept mille Livres Sterling (GBP 205.187.000,-) conformément au taux de change du 15 janvier 2013 publié par la Banque Centrale Européenne, selon lequel une Livre Sterling correspond à 1.2036 Euro, a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte que l'autre actionnaire a renoncé, pour autant que de besoin, au droit de préférence lui revenant éventuellement lors de la souscription des nouvelles actions à émettre lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) à la somme de un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-) sans pouvoir donné au conseil d'administration de limiter ou même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante-cinq millions seize mille quatre cents euros (EUR 555.016.400,-) représenté par cinq millions cinq cent cinquante mille cent soixante-quatre (5.550.164) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

A côté des Actions Ordinaires, dix classes supplémentaires d'actions préférentielles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune peuvent être créées qui seront distinguées par référence à une lettre de l'alphabet ("Actions Préférentielles de Classe A à Classe J" ou "Actions Préférentielles"). Les Actions Préférentielles peuvent être émises à un ou plusieurs souscripteurs, qui, en échange de la souscription et du paiement de ces Actions Préférentielles, c'est à dire en apportant à la Société un apport en capital (ainsi que défini au point 3.3. ci-après) soit, en nature, c'est à dire en apportant un investissement spécifique, soit, en espèces, des fonds spécialement affectés pour acheter ou autrement acquérir un investissement spécifique.

Les "Actions Ordinaires" et les "Actions Préférentielles" sont désignées individuellement comme une "Action" et ensemble comme les "Actions". Les détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles sont désignés individuellement comme un "Actionnaire" et ensemble comme les "Actionnaires".

Chaque Action est désignée lors de son émission comme appartenant soit à la classe des Actions Ordinaires, soit à une des classes d'Actions Préférentielles. Toutes les classes d'Actions, y incluses les Actions Ordinaires de Classe Z et les Actions Préférentielles, sont désignées ci-après individuellement comme une "Classe d'Actions" et ensemble comme les "Classes d'Actions".

Les classes d'Actions Préférentielles sont désignées individuellement comme une "Classe d'Actions Préférentielles" et ensemble comme les "Classes d'Actions Préférentielles".

En plus du capital souscrit, il existe un capital autorisé qui est fixé à un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) divisé en dix millions (10.000.000) Actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Les Actions émises dans les limites du capital autorisé, peuvent être émises comme Actions Ordinaires ou comme Actions Préférentielles.

Les administrateurs de la Société sont autorisés pour une période de cinq ans à compter du 18 janvier 2013 à rendre effectif une telle augmentation du capital souscrit, en totalité ou en partie, de temps en temps, pour toutes les Actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; les administrateurs décideront d'émettre des Actions, avec ou sans prime, comme Actions Ordinaires ou Préférentielles, à libérer en espèces, par apport en nature, par transformation de créances ou par tout autre moyen, et accepteront les souscriptions pour ces Actions.

Les administrateurs sont autorisés à et chargés de déterminer les conditions qui s'appliquent à une souscription, ou peuvent décider de temps en temps d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle au moyen d'une conversion de profits nets de la Société en capital souscrit et d'une attribution d'Actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

Toutes les fois que les administrateurs agiront pour rendre effectif l'augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 3.1. des Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette action; les administrateurs prendront ou autoriseront une quelconque personne à prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

Les droits et obligations des Classes d'Actions sont les suivants:»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F-X. Lanes, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2013. LAC/2013/3589. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018272/259.

(130021665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.480.

Changement suivant les contrats de cession de parts du 18 janvier 2013:

- Ancienne situation associées:

Cosign Nominees Limited: 11.243.500 parts sociales

Spread Nominees Limited: 11.243.500 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

Parts
sociales

M. Enrique BANUELOS DE CASTRO, né à Barakaldo (Espagne), le 14 février 1966, demeurant professionnellement à W1J 6HN Londres (Royaume-Uni), 25, Berkeley Square, 8 th Floor.	22.487.000
Total	22.487.000

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Santaco Investment Limited, S.à r.l.

Intxertrust (Luembourg) S.A.

Référence de publication: 2013021986/21.

(130026094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ PRIVATBANK S.A.

Flossbach von Storch SICAV

Référence de publication: 2013022294/12.

(130027172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.